

Bilan Actif

Joël CHAULET

"Certifié conforme"

✓ Certified by yousign

Etat exprimé en euros

Certifié conforme ✓ Certified by  youign		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	988,19	988,19		
	Autres immobilisations corporelles	9 260,00	5 841,65	3 418,35	4 282,57
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	3 302,00		3 302,00	3 302,00	
Autres immobilisations financières	1 320,00		1 320,00	1 320,00	
TOTAL (II)		16 270,19	8 229,84	8 040,35	8 904,57
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	355 004,03	80 085,16	274 918,87	273 741,80
	Autres créances	9 313,21		9 313,21	4 330,15
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	124 172,45		124 172,45	15 266,31	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	488 489,69	80 085,16	408 404,53	293 338,26
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		504 759,88	88 315,00	416 444,88	302 242,83

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	660,49	127,28
	Résultat de l'exercice	105 957,38	55 533,21
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	9 600,00	19 200,00
	Total des capitaux propres	118 417,87	77 060,49
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	904,05	930,61
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 560,87	22 518,83
	Dettes fiscales et sociales	192 258,87	161 334,12
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	91 303,22	40 398,78
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	298 027,01	225 182,34
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	416 444,88	302 242,83
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		105 957,38	55 533,21
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		298 027,01	225 182,34
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		904,05	930,61
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **416 445 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 377 045 euros** et un total **charges** de **1 271 088 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **105 957 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort Construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 400,00					1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00					1 400,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	988,19					988,19
	Instal., agencement, aménagement divers	971,66		365,00			1 336,66
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	7 923,34		2 000,00		2 000,00	7 923,34
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 883,19		2 365,00		2 000,00	10 248,19	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 622,00					4 622,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 622,00					4 622,00
TOTAL		15 905,19		2 365,00		2 000,00	16 270,19

Sarah SABIH

✓ Certified by yousign

"Certifié conforme"

Joël CHAULET

✓ Certified by yousign

"Certifié conforme"

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	988,19			988,19
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	591,61	196,53		788,14
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	4 020,82	1 032,69		5 053,51	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 600,62	1 229,22		6 829,84
TOTAL		7 000,62	1 229,22		8 229,84

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	55 166,24	80 085,16	55 166,24	80 085,16
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	55 166,24	80 085,16	55 166,24	80 085,16
TOTAL GENERAL		55 166,24	80 085,16	55 166,24	80 085,16
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			80 085,16	55 166,24	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	3 302,00		3 302,00
	Autres immobilisations financières	1 320,00		1 320,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	355 004,03	355 004,03	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 904,50	3 904,50	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 596,81	3 596,81	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 811,90	1 811,90	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	368 939,24	364 317,24	4 622,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	904,05	904,05		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 560,87	13 560,87		
	Personnel et comptes rattachés	117 585,87	117 585,87		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 344,98	43 344,98		
	Impôts sur les bénéfices	18 633,00	18 633,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 069,00	12 069,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	626,02	626,02		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	91 303,22	91 303,22		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	298 027,01	298 027,01		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		77 785
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		883
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	883	
Dettes fiscales et sociales		76 901
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	57 152	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	7 688	
<i>TA - FORMATION PRO. CONTINUE</i>	11 938	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	123	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Tickets restaurants Chèques cadeaux			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

A2MICILE CHALON SUR SAONE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 3 RUE CAUMARTIN
71100 CHALON-SUR-SAONE
490 662 210 R.C.S. CHALON-SUR-SAÔNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-quatre mars, à seize heures, les associées se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présentes :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Madame Sarah SABIH | |
| titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| | |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.S, | |
| titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Madame Sarah SABIH préside la séance, en qualité de gérante associée.

La Présidente constate que les associées présentes possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

La Présidente donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associées prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associées, sans exception, présentes et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 105.957.38 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice d'un montant de 105.957.38 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	105.957,38
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>660,49</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	106.617,87
A titre de dividendes	E.	106.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>617,87</u>
TOTAL AFFECTE	E	106.617,87

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1)

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 63.600,00 Euros.

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 42.400,00 Euros,

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2023	22.000,00	33.000,00
31/12/2022	18.400,00	27.600,00
31/12/2021	28.800	43.200

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat de la gérante, Madame Sarah SABIH, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Sarah SABIH
Gérante

Sarah SABIH

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A.S,
Représenté par son Président,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign